



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
COMMUNE DE PUPLINGE

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 10 mai 2012 à 20h30

Présidence	M.	L. Luisoni
Présents	Mmes	C. Chiriatti, C. Distasi, M.-P. Grandjean, J. Malbaski, A. Mathys, R. Selitrenny Flores, V. Tersen
	MM.	F. Baroz, Y. Bischofberger, C. de Meyer, E. Fillet, T. Hunziker, R. Madarasz, D. Nicole, F.-R. Mahrer
Excusé	M.	B. Riedweg

Monsieur G. Marti, Maire, Messieurs G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoint, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2012
2. Communications du Bureau
3. Communications de la Mairie
4. Communications des Présidents de Commissions
5. Approbation des comptes 2011 de la commune de Puplinge
6. Approbation des comptes 2011 de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement
7. Bassin de rétention – vote d'un crédit d'investissement
8. Nomination du Bureau du Conseil municipal pour la période administrative 2012-2013
9. Propositions individuelles et questions

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2012

Monsieur Nicole souligne que la mention "juriste du DCTI" est un peu vague car il y en a plusieurs dans les différents services du département. Monsieur Luisoni suggère de mentionner "le juriste concerné par la question".

Au point 9, "Vote d'un crédit d'investissement", Monsieur Nicole demande si ce sont uniquement les propriétaires qui doivent quitter les lieux, comme indiqué ou également les locataires. Monsieur Marti confirme que le libellé est correct, les propriétaires doivent quitter les lieux et résilier les baux de leurs locataires avant que la commune ne devienne propriétaire.

Aucune autre modification n'étant sollicitée, le procès-verbal est approuvé par 14 voix et 1 abstention.

2. Communications du Bureau

Aucune communication à transmettre de la part du Bureau.

3. Communications de la Mairie

Le Président passe la parole à Monsieur le Maire.

Proxibus

L'Etat a supprimé ce service il y a plus d'une année. L'ACG a demandé à l'Etat de remettre en service les Proxibus dans le canton ce qui a été refusé pour des questions financières. Selon la loi sur les transports publics, l'Etat est dans l'illégalité car il y a plusieurs zones habitées dans le canton qui ne sont pas desservies par les TPG.

Pour palier à certains manques, Puplinge a initié deux séances avec l'ensemble des communes Arve-Lac et il en ressort les éléments suivants :

- L'Etat va créer plusieurs lignes fin 2012, dont une qui fera la liaison entre Chêne, Vandoeuvres et Vézenaz.
- La ligne B (Chevrens-Anières-Vézenaz) sera adaptée pour créer une amorce jusqu'à Meinier.
- Une demande des communes Arve-Lac va être envoyée à L'Etat pour prolonger cette ligne B jusqu'à Lullier, Presinge et Puplinge. Ceci permettrait de créer enfin cette liaison transversale tant attendue et de compenser en partie la suppression du Proxibus.
- La ligne 34, qui part de Veyrier et passe par Chêne-Bougeries, aurait son terminus à Champ-Dollon.

Compte-rendu administratif

Il sera remis à la fin du mois aux conseillers qui pourront le lire attentivement et seront priés de signaler toute erreur.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Monsieur Nussbaum.

Etablissement scolaire

Rappel est fait que l'établissement scolaire de Pont-Bochet – Puplinge a été dissout par le DIP. L'école va rejoindre l'établissement Meinier-Gy-Jussy-Presinge dont la nouvelle directrice sera Madame Pascale Genet Burkhard dès la rentrée scolaire 2012.

4. Communications des Présidents de Commissions

Commission de l'Aménagement

Monsieur Luisoni invite Monsieur Arter à envoyer le rapport de la commission d'aménagement élargie au Conseil Municipal pour commentaires et / ou approbation électronique.

5. Approbation des comptes 2011 de la commune de Puplinge

Le Président passe la parole à Monsieur Hunziker.

Les Conseillers ont pu prendre connaissance des comptes préavisés favorablement par la commission des finances. Monsieur Hunziker lit aux conseillers le rapport de l'organe de contrôle, à savoir, la fiduciaire Liderey Révision SA, daté du 25 avril 2012. Aucun commentaire n'est formulé suite à cette lecture.

Monsieur Luisoni donne lecture de la délibération relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2011 :

Vu le compte administratif pour l'exercice 2011 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,
 vu le compte rendu financier pour l'exercice 2011 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur et de la mobilité,
 vu le rapport de la commission des finances du 16 avril 2012,
 vu le rapport de la fiduciaire Liderey du 25 avril 2012,
 vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 15 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2011.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2011 pour un montant de 4'606'152.91 F aux charges et de 5'063'775.92 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 457'623.01 F.
3. D'approuver le compte d'investissement 2011 pour un montant de 299'977.95 F aux dépenses et de 99'039.70 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 200'938.25 F.
4. D'approuver le financement des investissements nets de 200'938.25 F par l'autofinancement à raison de 823'337.01 F au moyen de la somme de 365'714 F représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 457'623.01 F. L'excédent de financement s'élève à 622'398.76 F.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 457'623.01 F représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2011.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2011, totalisant à l'actif un montant de 29'569'167.12 F qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	19'858'629.87 F
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	<u>9'710'537.25 F</u>
Total de l'actif	29'569'167.12 F

et au passif un montant de 29'569'167.12 F qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	487'153.02 F
- Provisions (nature 24)	3'755'352.38 F
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	391'700.20 F
- Fortune nette (nature 29)	<u>24'934'961.52 F</u>
Total du passif	29'569'167.12 F

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2011 à 0 F.

6. Approbation des comptes 2011 de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement

Monsieur Luisoni précise que les conseillers ont eu deux semaines pour étudier ces comptes depuis leur présentation. Il passe ensuite la parole à Monsieur Hunziker qui lit le rapport de la fiduciaire Liderey Révision SA, daté du 25 avril 2012. Aucune question ou remarque n'est formulée.

Monsieur Luisoni donne ensuite lecture de la délibération relative à l'approbation des comptes 2011 de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement :

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13.4.1984.

Vu l'article 13, alinéa 2 des statuts de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement du 22 février 2007,

Vu la présentation des comptes 2011 et leur approbation au Conseil de Fondation en date du 20 mars 2012,

Vu le préavis de la commission des finances du 16 avril 2012,

Vu le rapport de la fiduciaire Liderey du 25 avril 2012,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal,

D E C I D E

par 15 voix pour, soit à l'unanimité,

- a) D'approuver les comptes 2011 de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement, s'élevant aux produits à 827'520.15 F et aux charges à 632'512.1 F laissant apparaître un excédent de recettes de 195'008.05 F.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2011 qui présente à l'actif et au passif un montant de 22'350'921.69 F.
- c) Les fonds propres de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement s'élèvent au 31.12.2011 à 16'881'313.08 F.

7. Bassin de rétention – vote d'un crédit d'investissement

En guise d'introduction, le Président rappelle que le conseil municipal a discuté de cette question à plusieurs reprises et passe la parole à Monsieur Hunziker.

Monsieur Hunziker indique que la commission des finances s'est réunie le 7 mai avec Monsieur Wyss, directeur du Domaine de l'Eau (DIM), qui a présenté un nouveau projet de bassin de rétention. Ce dernier a été revu et corrigé en termes de chiffres et de réalisation. Le projet présenté le 7 mai se monte à 1'900'000 F. Le bassin serait placé sous un immeuble des Hutins vers le giratoire. Sa surface serait identique à l'assiette du bâtiment sur une hauteur de trois mètres, ce qui représenterait un volume de 1'700 m³.

Suite à cette présentation, la commission des finances a retenu les points positifs suivants quant à la construction de ce bassin de rétention :

- l'image d'une commune responsable vis-à-vis de ces concitoyens et des communes qui se trouvent en aval.
- la participation active à la protection des eaux, de la nature et des biodiversités.

Le Domaine de l'Eau exige que toute nouvelle construction ait un bassin de rétention. La commune de Puplinge - de par ses surfaces construites - n'a pas suffisamment de bassins et le projet des Hutins serait une excellente opportunité d'en construire un. Ce bassin permettrait également d'englober l'ajout de 100 logements supplémentaires qui pourraient se faire ultérieurement sur le périmètre des Broillets.

La commission des finances a demandé que le montant du projet soit abaissé à 1'800'000 F pour un bassin d'un volume de 1'700 m³ environ. Ce montant serait financé ainsi : 576'000 F de subvention cantonale (32%), 320'000 F de taxes d'écoulement perçues pour les huit immeubles des Hutins, 150'000 F prélevés sur le compte de taxes pour un montant, en déduction, de 1'046'000 F. Il reste un solde de 754'000 F à la charge de la trésorerie de la commune qui est soumis au vote du conseil.

La parole est ensuite donnée à Monsieur le Maire. Monsieur Marti précise que la commune ne dispose actuellement d'aucun bassin de rétention. Cet emplacement aux Hutins serait le plus judicieux car c'est l'endroit le plus bas du village par lequel passent toutes les canalisations. Physiquement, le bassin de rétention doit se trouver sous un immeuble pour éviter que la nappe phréatique (quant elle est haute) ne le soulève (lorsqu'il est vide). Il est important de comprendre que le bassin des Hutins servira à couvrir l'ensemble du périmètre du village qui est desservi par les collecteurs eaux claires. Même en cas de constructions supplémentaires (terrain des hangars ou quartier des Broillets), l'Etat n'exigerait pas de bassin supplémentaire.

Le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) est encore en suspend pour Puplinge, le temps que le conseil se prononce sur le projet de collecteur. Il pourra ensuite être mis à l'enquête. La seule obligation financière importante qui découle du PGEE est justement la réalisation de ce bassin.

Ce projet ne pèjore pas beaucoup les liquidités de la commune compte tenu des subventions et taxes d'écoulement déjà évoquées. De plus, il donne au canton l'image d'une commune responsable, ce qui pourra être un avantage lorsque Puplinge devra négocier avec l'Etat sur certains dossiers délicats.

Financièrement, la commune devra payer des amortissements annuels qui figureront dans les comptes pendant 30 ans. Il est probable toutefois que la commune soit dispensée de cet amortissement d'ici deux ans. En effet, le Conseil d'Etat a approuvé un projet de loi sur les eaux visant, à terme, de couvrir les différents investissements à charge des communes (collecteurs, bassins de rétention, etc.) par un fonds cantonal alimenté par les consommateurs d'eau. Le reste des canalisations étant en séparatif, ces dernières nécessitent uniquement des frais d'entretien et non de gros travaux coûteux.

A la demande de Monsieur Mahrer qui souhaite savoir à quelle fréquence le bassin serait plein, Monsieur Marti répond qu'il a été indiqué que, statistiquement, il le serait partiellement deux fois par an et complètement tous les cinq ans. Monsieur Mahrer aimerait savoir si une autre solution ne serait pas plus judicieuse financièrement, par exemple abaisser le terrain de football ou créer un bassin sous forme d'étang qui favoriserait la biodiversité. Monsieur Marti lui répond que la localisation est un élément primordial. Etant donné que le village a une surface plane et que les canalisations se trouvent à 3m50, le bassin doit obligatoirement être plus profond. Dans le cas d'un étang naturel creusé à 5 ou 6 mètres de profondeur, la nappe phréatique monterait et l'étang serait toujours plein. Il n'y a donc pas d'autre solution qu'un bassin en béton immergé dans la nappe phréatique et maintenu à niveau par un immeuble.

Monsieur Garnier précise que lors du premier projet de bassin de 2'500 m³, d'autres solutions ont été évoquées par la commune mais que celles-ci n'étaient pas réalisables.

Par rapport à l'argumentaire développé, Monsieur Bischofberger ne comprend pas très bien en quoi un bassin en béton serait bénéfique pour la biodiversité. Est-ce que des arguments ont été donnés à la commission? Monsieur Luisoni lui répond que les eaux claires des zones bétonnées de Puplinge, qui ne sont pas absorbées par la terre, finissent dans la Seymaz. Cela engendre de grandes variations du niveau de la rivière. De ce fait, les limons ne se déposent pas au bord de la Seymaz, mais sont emportés dans l'Arve. Un bassin permettrait d'améliorer la régulation de ce débit.

Monsieur Bischofberger demande en quoi une forte crue occasionnelle nuirait à la biodiversité. Monsieur Luisoni pense que réguler les effets néfastes de l'accélération de l'eau permet de préserver une certaine biodiversité. Des à-coups trop fréquents emportent l'essentiel de la matière nutritive. Monsieur Marti ajoute qu'un bassin ne va pas radicalement changer la biodiversité, mais peut au moins l'améliorer en réduisant les pics lors de gros orages.

Monsieur Bischofberger propose un bassin à ciel ouvert dans le futur quartier des Broillets qui apporterait un vrai plus à la biodiversité. Monsieur Marti précise que la réalisation du bassin des Hutins couvrirait certes les besoins du village, mais que sa création n'exclurait pas pour autant la réalisation d'un autre bassin en surface. Il pourrait s'agir d'un aménagement paysager pour ce nouveau quartier.

Monsieur le Maire propose d'enlever le premier point de la délibération et de revoir la formulation sur la biodiversité dans le texte.

Monsieur Luisoni précise que le conseil municipal discute de ce projet depuis plus d'une année et que ce dernier avait pris une position assez ferme en disant que si le coût dépassait 500'000 F il ne serait pas réalisé. Finalement la commission s'est rendu compte qu'il était possible d'aller au-delà de cette somme et d'ajouter 250'000 F supplémentaires. C'est cette proposition, approuvée par la Commission des Finances qui est soumise au Conseil Municipal.

Monsieur Bischofberger suggère de diminuer la taille du bassin pour en réduire le coût. Monsieur Luisoni répond que le dimensionnement proposé correspond aux besoins actuels du village et n'est pas lié aux futures constructions des Broillets.

Monsieur Mahrer demande dans quelle mesure il y a vraiment urgence et s'il ne serait pas judicieux d'envisager à la place un projet intercommunal. Monsieur Luisoni lui indique qu'il existe un Plan Général d'Evacuation des Eaux. Lors de la séance du 7 mai, il a été relevé que c'est le projet des Hutins qui a fait réagir la Direction Générale de l'Eau (DGEau). La commission a fait remarquer à la DGEau que l'Etat aurait aussi pu mettre un bassin sous la prison de Champ-Dollon. A noter que dans ce cas aussi, le bassin aurait été à la charge de la commune.

Monsieur Marti précise que le dossier présenté le 7 mai à la commission a été préparé à la demande de la commune. L'étude relative à l'utilité de ce bassin s'inscrit dans le projet plus global du Plan Régional d'Evacuation des Eaux. Monsieur Mahrer regrette que cette coordination n'apparaisse pas clairement et demande la tenue d'une réunion avec un spécialiste qui pourrait entendre les différents points de vue et présenter ce qui se fait ailleurs. Monsieur Nussbaum précise que l'on ne peut pas retarder le projet des Hutins et qu'une décision doit être prise lors de cette séance de conseil.

A la question de Monsieur Fillet concernant la nature des frais liés à ce bassin, Monsieur Marti répond qu'il faut entretenir les pompes (1 contrôle par année) et nettoyer le bassin occasionnellement ce qui représente quelques milliers de francs par année. Monsieur Hunziker ajoute que l'amortissement s'élèvera à 25'133.33 F par an.

Comme l'a suggéré Monsieur le Maire, Monsieur Luisoni propose de supprimer le point 1 demandant à la DGEau de garantir que le bassin de rétention des Hutins couvrira la totalité des besoins des projets communaux. Monsieur Luisoni lit ensuite la délibération relative à la construction d'un bassin de rétention des eaux dans le périmètre dit "Les Hutins" :

- Vu les recommandations du projet de Plan Régional d'Evacuation des Eaux et du projet de Plan Général d'Evacuation des Eaux pour la commune de Puplinge;
- vu l'intérêt porté par la commune de Puplinge pour la protection de l'environnement et de la biodiversité;
- vu l'intérêt porté par la Direction Générale de l'eau (DGEau) à cette réalisation ;
- vu l'opportunité offerte par la future urbanisation du périmètre des Hutins ;
- vu l'estimation établie par le service de la planification de l'eau,
- vu les discussions tenues tant en commissions qu'au Conseil municipal sur cet objet;
- vu le rapport de la commission des finances du 7 mai 2012 ;
- vu les subventions cantonales estimées en l'état à CHF 576'000.-,
- vu la situation actuelle du compte des taxes d'écoulement de près de CHF 340'000.,
- vu le versement futur, sur le compte des taxes d'écoulement, lié à la construction d'immeubles dans le périmètre des Hutins pour un montant de CHF 320'000.-,
- vu le prélèvement futur possible sur le compte des taxes d'écoulement de CHF 470'000.-,

- vu l'article 30, alinéa 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le but d'utilité publique poursuivi par cette opération;
- sur proposition du Maire

LE CONSEIL,

D E C I D E

Par 15 voix pour, soit à l'unanimité,

1. de financer la construction d'un bac de rétention des eaux en lien avec l'urbanisation du périmètre des Hutins ;
2. d'ouvrir, en conséquence, à Monsieur le Maire un crédit de CHF 1'800'000.-- destiné au financement de cette opération ;
4. de comptabiliser la dépense prévue à l'article 3 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Puplinge, dans le patrimoine administratif.
5. de financer le montant de la dépense prévue dans la présente délibération de CHF 1'800'000.--, par les subventions cantonales pour un montant de CHF 576'000.--, le prélèvement sur le compte des taxes d'écoulement pour un montant de CHF 470'000.-- et CHF 754'000.-- par les disponibilités communales.

6. d'amortir cette dépense au moyen des annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 7114.331.00 de l'an 2014 jusqu'en 2043, soit 30 ans à raison de 3,33% par an.
7. de désigner Monsieur le Maire pour signer tous actes relatifs à ces opérations.

Monsieur Hunziker remercie l'assemblée. De nouvelles idées ont été mises en avant lors de ce débat dont il faudra en tenir compte dans le futur.

8. Nomination du Bureau du Conseil municipal pour la période administrative 2012-2013

Monsieur Luisoni annonce que la période administrative touche à sa fin et qu'il est temps de renouveler le Bureau du Conseil municipal. En lieu et place d'un discours, Monsieur Luisoni va projeter un court métrage intitulé "L'île aux fleurs" à l'issue de la séance. L'assemblée sera ensuite conviée à un apéritif.

La parole est ensuite passée aux personnes qui vont annoncer les candidatures au Bureau :

Monsieur Hunziker propose Madame Chiriatti, actuellement Vice-Présidente, (Groupement des Intérêts Communaux) pour le poste de Présidente. Elle est élue à l'unanimité.

Madame Tersen propose Monsieur Nicole (UDC) pour le poste de Vice-Président. Il est élu à l'unanimité.

Monsieur Luisoni propose de confirmer Monsieur Arter (Secrétaire Général) au poste de Secrétaire du Bureau. Cette nomination est approuvée par acclamation.

Monsieur Mahrer propose Madame Distasi (Puplinge Alternatives) pour le poste de Vice-Secrétaire. Elle est élue à l'unanimité.

9. Propositions individuelles et questions

Monsieur Nicole aimerait savoir si la commune paie l'évacuation des containers papier de l'immeuble des Mistelles. Monsieur Nussbaum précise qu'aux Mistelles un container porte la mention "Papier" mais qu'il ne contient que des ordures ménagères. Monsieur Marti répond que la commune relève uniquement les déchets ménagers et les déchets collectés aux points de récupération.

Concernant la sortie de la route de Puplinge sur la route de Jussy, Monsieur Nicole a entendu parler d'un projet de supprimer 750 m² de zone agricole pour réaliser une voie de bus prioritaire et d'installer des feux de circulation.

Monsieur Marti confirme que le DCTI a demandé un permis de construire pour faire une voie de bus depuis l'arrêt "Pétoux" jusqu'à la route de Jussy et installer un feu à ce carrefour. Monsieur Marti a fait savoir qu'il s'agissait d'un projet disproportionné car il n'a jamais été constaté d'obstacle à la progression des bus à cet endroit. La commune a donné un préavis défavorable au DCTI concernant la voie du bus mais favorable quant à l'installation d'un feu préférentiel pour faciliter la sortie du bus sur la route de Jussy. Un courrier a également été adressé dans ce sens au Conseiller d'Etat Monsieur Longchamp.

Le Président déclare la séance close. Il est 22 heures 10.

Le Président

Lucas LUISONI

La Vice-Présidente :

Claudine CHIRIATTI

Le secrétaire :

Patrick ARTER